

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 10 juillet 2020

Salle Les Quatre Rondes

ORDRE DU JOUR

I – Dossiers pour information

1. Désignation du secrétaire de séance

II – Dossiers pour délibération

1. **Élection des délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection des sénateurs du dimanche 27 septembre 2020**

Monsieur indique qu'il convient que le Conseil municipal se réunisse le 10 juillet 2020 pour élire les délégués suppléants en vue des élections sénatoriales ;

Considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales du 27 septembre 2020 ;

Considérant que tous les conseillers municipaux de la commune d'Aizenay au nombre de 29 sont délégués de droit, il convient d'élire huit suppléants qui seront appelés à remplacer les délégués lors de l'élection des sénateurs en cas de refus, de décès, de perte des droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation des fonctions de conseiller municipal de ces délégués,

Il vous est proposé de bien vouloir

ELIRE sans débats, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, les 8 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

2. **Commission Communale des Impôts Directs – Liste des membres titulaires et des membres suppléants**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des élections municipales, il convient d'établir la liste des membres titulaires et des membres suppléants de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

Cette liste sera transmise à la Direction Générale des Impôts qui désignera 8 membres titulaires et 8 membres suppléants parmi les noms proposés par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

3. **Fourniture et pose d'un modulaire pour les vestiaires du stade de football – Demande de subvention**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux de réalisation et de pose d'une structure modulaire pour les vestiaires du stade de football, situé rue du Stade à Aizenay sont prévus pendant le mois de septembre 2020.

Un financement peut être demandé auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA). Le porteur du projet peut être une collectivité locale en collaboration avec un club support affilié à la FFF. L'équipement doit être situé obligatoirement au sein d'une installation sportive utilisée par le club support.

Le dépôt de la demande d'aide financière se fait auprès du District d'appartenance.

Le coût de ce projet est de de 186 033 € HT et s'établit selon le plan de financement suivant :

Nature de la dépense	DEPENSES TOTALES		RECETTES		
	Montant HT	Montant TTC	Financier	Montant HT	Montant TTC
Fourniture et pose modulaire	184 432,47 €	221 318,96 €	FONDS AIDE FOOTBALL AMATEUR	148 800,00 €	148 800,00 €
Mission Contrôle technique	1 600,00 €	1 920,00 €	AUTOFINANCEMENT COMMUNE	37 232,47 €	74 438,96 €
TOTAL	186 032,47 €	223 238,96 €	TOTAL	186 032,47 €	223 238,96 €

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de prendre une délibération validant cette demande de subvention pour l'opération :

- Fourniture et pose d'un modulaire pour les vestiaires du stade de football.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

4. Convention d'occupation temporaire du domaine privé de la commune avec Groupement d'Intérêt Public Vendée Numérique, parcelle AE 176

Monsieur le Maire présente la convention d'occupation temporaire du domaine privé de la commune pour une emprise de 5 m² sur la parcelle cadastrée AE n°176.

Le terrain mis à disposition est destiné à accueillir les infrastructures dédiées au développement d'un réseau de communication électronique (fibre optique).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.